

28 mai

CONSEIL MUNICIPAL séance du 28 mai

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vente REYMANN – GRAVET / SCHREYECK : section 32 parcelle 378 – 600 m²

Vente MARQUEZE-POUEY / SPOONER – ZUSSY/WAHLER : section 32 parcelles 280/282 – 600 m²

CHASSE : AGREMENT PERMISSIONNAIRES

Le Conseil Municipal valide la demande de Monsieur Augustin TEIXEIRA CARNEIRO, locataire des lots de chasse n° 2 et 3

Et établit la liste des permissionnaires comme suit :

Monsieur Eric ECKERT et Monsieur Cosimo CHETTA

MARCHE PAYSAN : FIXATION DU PRIX DU METRE LINEAIRE

Le Conseil Municipal fixe le tarif de l'emplacement pour le marché paysan à 1 euro le mètre linéaire

LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, valide la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 euros

DESSERTE EN GAZ

Par délibération en date du 25 octobre 2010 le Conseil Municipal avait décidé de transférer au Syndicat d'Electricité et de gaz du Haut-Rhin, auquel la commune est adhérente, les compétences suivantes précisées à l'article 3 des statuts

Au vu des nouveaux projets : zone artisanale, salles

Le Conseil Municipal demande au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin d'engager la procédure pour la desserte de la commune en gaz naturel.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI)

Le Conseil Municipal, décide de rendre un avis très défavorable sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) Rhin ;

S'oppose au classement en zone inconstructible de tous les terrains protégés par des digues et non encore urbanisés ;

Demande que le PGRI reprenne les dispositions de prévention des risques de rupture de digues adoptées dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'III en 2006 ;

Autorise le Maire à engager toutes les démarches utiles pour faire entendre les intérêts de la Commune sur ce dossier ;

Demande au Maire de transmettre cette délibération au Préfet Coordonnateur de Bassin ainsi qu'une copie au Préfet du Haut-Rhin et au Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Date de création : **01/06/2015 @ 11:07**

Catégorie : **Conseil Municipal 2015 - 2015**

Page lue **154 fois**

